



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal
du 24 octobre 2019 à 19 h 30,
Mairie de Limeray

Secrétaire de séance : Mme VESCHAMBRE Evelyne.

Présents :

Laurence CORNIER-GOERING Maire
Serge BONNIGAL, Adjoint
Virginie GAY CHANTELOUP Adjointe
Martine COTEREAU, Adjointe
Sylvain DUCHON
Zina COUASME
Jean-Marie DESSABLES
Céline CORVEZ
Thomas DUPONT
Magali BOTHHEROYD
Patrick FAURI
Delphine GOSSET
Evelyne VESCHAMBRE Secrétaire désignée

Excusés

Jean-Jacques BERANGER, Adjoint, donne procuration à Patrick FAURI
Rodolphe GUILLAS

Ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 août 2019, sans remarque.

Délibérations :

1. Ecole Jacques-Yves Cousteau : Travaux de rénovation thermique.

Rappels : L'ADAC 37, en collaboration avec l'ALEC 37, a réalisé un document de synthèse du projet de rénovation thermique de l'école J.Y. Cousteau de Limeray.

Ce document de synthèse permettra la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que celle des différents intervenants.

A noter que la commune a fait réaliser un diagnostic thermique (type Ecb) afin de préciser les interventions pour la rénovation thermique par l'entreprise Bâti Consult.

CR : Monsieur Alexandre SIMON, de l'entreprise Bâti Consult réalise un exposé synthèse du diagnostic thermique (type Ecb) auprès du Conseil Municipal.

- Un état des lieux énergétique a été réalisé sur différentes zones de l'école Jacques-Yves Cousteau (classes élémentaires, classe maternelle, sanitaires, garderie, bibliothèque et restaurant scolaire). L'état est moyennement correct dans l'ensemble. Un relevé complet notamment en termes de ventilation a été exécuté. La bibliothèque, ainsi que le bâtiment élémentaire ayant été rénovés récemment, leurs performances énergétiques sont correctes.

- A noter, **la particularité des murs côté maternelle** (polystyrène collé sur les murs qui est une erreur classique des années 80). **Un isolant perspirant**, type laine de bois **serait plus adapté pour les bâtiments anciens**. Attention au ciment : c'est un piège pour l'humidité, comme celui qui a été posé sur les murs de la maternelle. Il faudra envisager une réfection de ces enduits.
- L'isolation est correcte par endroit, moins bonne à d'autres, pour les plafonds même problématique. **Il est essentiel de rabaisser le plafond de la pièce de restauration, afin de diminuer le volume pour réduire le volume de chauffe.**
- **La ventilation est un problème dans l'ensemble des bâtiments de l'école.**
- Revoir l'isolation au niveau des sanitaires et de la cuisine. Il existe des menuiseries PVC, alu et bois qui présentent des performances d'isolation moyennes. **Remplacer les menuiseries est essentiel.** C'est un coup qui est subventionnable à hauteur de 50 %.
- En ce qui concerne l'étanchéité de l'air, il y a des fuites d'air avec un impact direct sur le chauffage. Il y a des sources d'économies potentielles qui sont des priorités pour la rénovation.
- Au niveau des énergies primaires, le premier poste de dépenses concerne un chauffage au gaz, des planchers chauffants de type radiants, des convecteurs électriques.
 - ➔ Proposer un système de chauffage qui puisse être piloté zone par zone grâce à un système performant.
 - ➔ Changer la chaudière actuelle à gaz condensation.
 - ➔ Etendre le chauffage central à tout le site.

NB : Aujourd'hui le chauffage principal est du gaz naturel qui a un prix très bas et c'est très bien mais attention à la taxation carbone qui va arriver.

NB : Avoir une réflexion à long terme quant au type de chauffage à installer.

CONSEIL : **Rester sur un système de chauffage gaz car rapport qualité prix très bon.**

- Eau chaude sanitaire : Il y a 2 systèmes principaux, l'un pour la cuisine et le réfectoire, l'autre pour la bibliothèque et les sanitaires de la maternelle.

CONSEIL : **Garder le système d'eau chaude sanitaire actuel, en l'améliorant par calorifugeage des tuyaux, afin de limiter les pertes d'énergie.**

- La ventilation est un gros poste où il y a problème.
La réglementation en matière de ventilation fixe des débits minimums d'air neuf pour les occupants des locaux scolaires. Le débit minimum fixé par cette réglementation est de 15m³/h/élève dans les écoles maternelle et élémentaire.
La zone de motricité bibliothèque réfectoire pose moins de problème car il y a moins d'occupation.

CONSEIL : **Prévoir une VMC double flux (comme celle présente côté élémentaire).**

NB : S'il n'y a pas de système de ventilation adapté à la réglementation, pas de subvention possible à hauteur de 50 %.

CONSEIL : **Eclairage, passer sur du LED ; meilleures performances et moins de déchets.**

- Etudes faites sur 4 postes : chauffage, eau, ventilation, sanitaire.
- **L'étiquette énergie de départ du diagnostic est : classe D.** L'étiquette énergie est le point de départ permettant de voir quel objectif devra être atteint pour pouvoir bénéficier de subvention.
NB : L'objectif de la Région est une étiquette C ou B à obtenir après les travaux.

- **Travaux et coût des travaux**

Attention penser à estimer les coûts d'embellissement.

3 scénarios de travaux qui diffèrent en fonction du système de chauffage :

	Chauffage	Montant des travaux Hors Subvention HT	Montant des travaux subventions « plan isolation » déduites	Pourcentage de subvention possible	Coût consommation énergétique de site en € HTVA
Scénario n°1	Chaufferie gaz généralisée	308 330 €	226 930 €	26% 81 400 €	2 639 € / an
Scénario n°2	Chaufferie bois granulés	323 290 €	223 630 €	31 % 99 660 €	3 326 € / an
Scénario n°3	PAC sur boucle géothermale	312 400 € + Forages	231 000 €	26 % 81 400€	3 428 € / an
Etat existant					7 192 € / an

- Exemple cité d'Athée-sur-Cher où il y a une création d'une boucle d'eau géothermale sous plusieurs bâtiments.

Thomas DUPONT : choix entre scénarios 1 et 2 car le coût des forages (environ 40 000 € par forage) est à ajouter au scénario n° 3 et n'est pas éligible aux subventions.

NB : Sur l'électricité, il y a potentiellement des économies à faire.

Lecture par Thomas DUPONT d'un mail

La solution des granulés : attention au stockage des granulés, envisager le nombre de rotations de camions 14 tonnes de granulés par an représente un silo énorme.

Entre le scénario 1 et le scénario 2, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas les mêmes.

NB : Envisager une formation pour le personnel communal pour faire monter en compétence quelqu'un.

DISCUSSION :

Patrick FAURI : Dans les 5 ans, les aides peuvent être meilleures mais où sera l'école dans 5 à 10 ans ?

Cela pose la question de l'utilisation des locaux, quelles priorités d'investissement dans la commune, par tranches peut-être.

Revoir l'utilisation actuelle des chauffages dans les classes.

La base d'isolation préconisée ne concerne pas la bibliothèque ni la classe CP.

Tenter d'avoir une vision à long terme selon le coût des énergies et l'utilisation des locaux.

Rappel par madame le Maire que la multitude des systèmes de chauffage est due à l'histoire de leur mise en place successive dans la commune.

Evolution des coûts : quels pourraient être les budgets dans 50 ans ?

Serge BONNIGAL donne les indications suivantes : En 2025, 50 % d'augmentation des énergies, en 2030, 100 % d'augmentation des énergies.

Surcout annuel lissé sur 25 ans :

- scénario 1 : 2 005 € par année,
- scénario 2 : 1 062 € par année.

Conclusion

- Préconisations dans le rapport.
- Ventilation et éclairage pour la bibliothèque et la classe maternelle.

- Possibilité, comme Chargé et Reugny de devenir « bâtiment démonstrateur » ce qui permettrait d'obtenir des fonds européens à 50 %.
 - Réguler le chauffage car pas utilisé ou mal utilisé.
 - Si on mise sur l'isolation à fond, cela devient un bâtiment passif et la question du chauffage se pose dans une moindre mesure.
- 1- Former à la bonne utilisation du chauffage.
 - 2- Isoler.
 - 3- Revoir le système de chauffage.

NB : Si nous n'avions pas eu ce diagnostic, il aurait été impossible d'avoir des subventions. Pour rappel Thomas DUPONT a travaillé sur ce dossier avec tous les organismes (ALEC 37, ADAC 37, Bati Consult).

→ Donc on lance la maîtrise d'œuvre dès à présent.
Madame le Maire remercie Thomas DUPONT pour tout le travail effectué.

Les travaux peuvent être décomposés ainsi :

- *Tranche de travaux ferme (restauration scolaire).*
 - *Estimation : 42 000€ HT*
- *Tranche de travaux optionnelle N°1 (classe maternelle, salle de motricité, bibliothèque, garderie, classes élémentaires).*
 - *Estimation : 360 000€ HT*
- *Tranche de travaux optionnelle N°2 (obtention du label bâtiment démonstrateur).*
 - *Estimation : 30 000€ HT*

Les travaux devront être réalisés en plusieurs phases suivant les exercices budgétaires de 2020 et 2021 et selon les différentes subventions que la collectivité obtiendra.

Pour la tranche ferme, un planning de réalisation prévisionnel estime le début des travaux à juin 2020 pour une mise en service du restaurant scolaire en septembre 2020.

Il est nécessaire de réaliser les demandes de subventions, et notamment celle du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire avant le 30 novembre 2019.

Délibération :

Il est demandé au conseil de :

-D'approuver le projet relatif à la rénovation thermique de l'école publique Jacques-Yves Cousteau.

-De mandater Mme le Maire afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Pays Loire Touraine et Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

-De réaliser les travaux s'ils sont subventionnés et seulement à cette condition.

-D'imputer les recettes et dépenses correspondantes au Budget Communal de 2020.

14 VOTES POUR

2. ARCH WATER PRODUCTS France : Enquête publique.

Mme la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 9 septembre au 11 octobre 2019 concernant la demande présentée par ARCH WATER PRODUCTS France, entreprise classée SEVESO seuil haut, de déménager le bâtiment de stockage de l'hypochlorite de calcium (l'hypochlorite de calcium est en fait de l'eau de javel associée à du calcium, ce qui explique son pouvoir bactéricide) actuellement situé dans la zone industrielle ouest de la Boitardière à Amboise sur partie de la parcelle voisine, en occupant des bâtiments existants en cours de rénovation.

La dernière version de l'étude de danger (octobre 2016) a mis en évidence de «nouvelles mesures de maîtrise de risques complémentaires permettant de diminuer les distances d'effet de phénomènes dangereux pris en compte dans le PPRI» et, d'autre part, que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale conclut que «les installations ne présentent pas de risque sanitaire notable sur la population riveraine».

Les Conseils Municipaux des communes riveraines et le Conseil Communautaire sont invités à donner un avis sur la demande d'autorisation, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les avis permettront à Mme la préfète d'autoriser ou de rejeter les travaux.

Lecture est faite de l'enquête publique.

Délibération : Le Conseil Municipal, décide à 3 VOIX pour et 11 abstentions.

-D'émettre un avis défavorable à la demande présentée par ARCH WATER PRODUCTS France.

3. Eclairage public : renouvellement armoire.

Il est nécessaire de renouveler l'armoire d'éclairage public située Rue de Blois.

Le coût théorique de ces travaux s'élève à la somme de 539,99€ HT et que la quote-part prise en charge par le SIEIL est de 60%, soit 323,99€.

Le reste à charge de la commune est de 216,00€.

Il est demandé au conseil de :

- D'accepter le renouvellement de l'armoire d'éclairage public pour la somme de 216,00€ HT

- D'imputer cette dépense à l'article 204 182, opération 39 du budget communal.

Délibération : 14 VOIX POUR.

Questions diverses :

- Patrick FAURI demande si le branchement provisoire électrique de la prairie d'août entre dans le même cadre que le point 3, puisqu'il a besoin d'être renouvelé.
- Se pose le problème des rues sombres et mal équilibrées au niveau éclairage.
- Informations concernant la réunion PLUI 10 personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur.
- Retour d'informations sur le Festival « Limeray en Scène » qui a eu lieu à Limeray
 - o à la première soirée : 60 à 80 personnes
 - o à la 2nde soirée : 180 personnes.
- Rappel Festival « la Preuve par 3 », le 09/11/19, SVP faire la pub.
- Rappel « Opéra Bus », le 21/11/19, SVP faire la pub.
- Serge BONNIGAL aborde un sujet le concernant sur des panneaux publicitaires liés à son exploitation. Il souhaite faire poser lesdits panneaux en bas de la Rue d'Enfer par un employé communal. Madame le Maire indique qu'elle ne valide pas le fait que les employés communaux soient sollicités dans ce cadre puisqu'il est question d'une action à des fins privées.
- **Dates à retenir : Prochain Conseil Municipal** : Jeudi 28 novembre 2019 à 19H30.

FIN de séance 22h30.

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT, BOTHEROYD, FAURI, GOSSET** et **VESCHAMBRE** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. **BÉRANGER** donne procuration à M. **FAURI**.
M. **GUILLAS**.

Mme **VESCHAMBRE** a été élue Secrétaire de séance.

OBJET :

**TRAVAUX ECOLE
JACQUES-YVES**

COUSTEAU :

Demande de subvention.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser la rénovation thermique de l'école publique Jacques-Yves Cousteau,

* présente, à cet effet, un avant-projet réalisé par l'ADAC, à savoir :
Répartition des montants de travaux :

Tranche ferme :

- APS/APD (PC) pour les études sur l'ensemble du projet : 360 000.00 € HT,

Tranche ferme travaux :

- PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux sur le restaurant scolaire d'isolation, de ventilation, d'éclairage et de changement de certaines menuiseries extérieures : 42 000.00 € HT,

Tranche optionnelle n° 1 :

- PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux sur l'ensemble du rez-de-chaussée d'isolation, de ventilation, d'éclairage, de changement de certaines menuiseries extérieures et la protection solaire de la véranda : 288 000.00 € HT,

Tranche optionnelle n° 2 :

-PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux complémentaires afin d'arriver aux performances et contraintes d'un bâtiment démonstrateur : 30 000.00 € HT.

* précise que les prix déterminés par des ratios de rénovation sur un projet type ne comprennent pas les honoraires, les sondages, les bureaux de contrôle, de coordination, le mobilier, les assurances...

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- * d'approuver le projet relatif à la rénovation thermique de l'école publique Jacques-Yves Cousteau présenté par Mme le Maire,
- * de mandater Mme le Maire afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Pays Loire Touraine,
- * de réaliser lesdits travaux s'ils sont subventionnés et seulement à cette condition,
- * d'imputer les recettes et dépenses correspondantes au Budget Communal de 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurence **CORNIER-GOEHRING**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191024-01-24-10-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2019
Notification : 29/10/2019

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT, BOTHEROYD, FAURI, GOSSET** et **VESCHAMBRE** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. **BÉRANGER** donne procuration à M. **FAURI**.
M. **GUILLAS**.

OBJET :

TRAVAUX ECOLE
JACQUES-YVES
COUSTEAU :
Demande de subvention.

Mme **VESCHAMBRE** a été élue Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser la rénovation thermique de l'école publique Jacques-Yves Cousteau,

* présente, à cet effet, un avant-projet réalisé par l'ADAC, à savoir :
Répartition des montants de travaux :

Tranche ferme :

- APS/APD (PC) pour les études sur l'ensemble du projet : 360 000.00 € HT,

Tranche ferme travaux :

- PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux sur le restaurant scolaire d'isolation, de ventilation, d'éclairage et de changement de certaines menuiseries extérieures : 42 000.00 € HT,

Tranche optionnelle n° 1 :

- PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux sur l'ensemble du rez-de-chaussée d'isolation, de ventilation, d'éclairage, de changement de certaines menuiseries extérieures et la protection solaire de la véranda : 288 000.00 € HT,

Tranche optionnelle n° 2 :

-PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour la partie des travaux complémentaires afin d'arriver aux performances et contraintes d'un bâtiment démonstrateur :
30 000.00 € HT.

* précise que les prix déterminés par des ratios de rénovation sur un projet type ne comprennent pas les honoraires, les sondages, les bureaux de contrôle, de coordination, le mobilier, les assurances...

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- * d'approuver le projet relatif à la rénovation thermique de l'école publique Jacques-Yves Cousteau présenté par Mme le Maire,
- * de mandater Mme le Maire afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
- * de réaliser lesdits travaux s'ils sont subventionnés et seulement à cette condition,
- * d'imputer les recettes et dépenses correspondantes au Budget Communal de 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191024-02-24-10-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2019

Notification : 29/10/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurence Cornier-Göehring
Laurence CORNIER-GÖEHRING

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

OBJET :
ENQUÊTE PUBLIQUE
ARCH WATER
PRODUCTS :
Avis de la commune.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT, BOTHEROYD, FAURI, GOSSET** et **VESCHAMBRE** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. **BÉRANGER** donne procuration à M. **FAURI**.
M. **GUILLAS**.

Mme **VESCHAMBRE** a été élue Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 07 août 2019, Madame la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 09 septembre 2019 au 11 octobre 2019 concernant la demande présentée par **ARCH WATER PRODUCTS** France, entreprise classée SEVESO seuil haut, de déménager le bâtiment de stockage de l'hypochlorite de calcium actuellement situé dans la Zone Industrielle Ouest de la Boitardière à **AMBOISE**, chemin du Roy, sur une partie de la parcelle voisine, en occupant des bâtiments existants en cours de rénovation,

* informe d'une part, que la dernière version de l'étude de danger (octobre 2016) actée par arrêté préfectoral (19 janvier 2017) a mis en évidence de «nouvelles mesures de maîtrise de risques complémentaires permettant de diminuer les distances d'effet de phénomènes dangereux pris en compte dans le **PPRI**» et, d'autre part, que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale conclut que «les installations ne présentent pas de risque sanitaire notable sur la population riveraine»,

* précise que les Conseils Municipaux des communes riveraines et le Conseil Communautaire sont invités à donner un avis sur la demande d'autorisation, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Les avis émis par les personnes publiques associées et par les particuliers permettront à Madame la Préfète d'autoriser ou de rejeter les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix pour et 11 abstentions, décide :

* d'émettre un avis défavorable à la demande présentée par **ARCH WATER PRODUCTS** France.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191024-03-24-10-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 29/10/2019
Notification 29/10/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT,**
BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et **VESCHAMBRE** formant la majorité des
membres en exercice.

Excusés : M. **BÉRANGER** donne procuration à M. **FAURI**.
M. **GUILLAS**.

OBJET :

ECLAIRAGE PUBLIC :
Renouvellement Armoire.

Mme **VESCHAMBRE** a été élue Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler une
armoire d'Eclairage Public sise rue de Blois,

* informe que le coût théorique de ces travaux s'élève à la somme
de 539.99 € HT et que la quote-part prise en charge par le SIEIL est de 60 %,
soit 323.99 €,

* précise donc que le reste à charge de la commune est de 216.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'accepter le renouvellement de l'armoire d'Eclairage Public pour la somme
de 216.00 € HT,

* d'imputer cette dépense à l'article **204182**, opération **39**, du Budget
Communal.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701311-20191024-04-24-10-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2019
Notification 29/10/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence **CORNIER-GOEHRING**

